
Nombre de membres

PV de la Séance du mardi 15 mars 2016 à 20h30

en exercice: 15

L'an deux mille seize le 15 mars, l'assemblée régulièrement convoquée le 08 mars 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE, Maire.

Présents : 10

Votants: 11

Sont présents: Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, François MOINET, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Georges DELPECH, Jean-Marc FAUREL, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Patricia SEGALA

Représentés: Joëlle CHASTANET représentée par Martine GARDIN

Excusés: Guillaume GAUCHET, Anna VILLEPONTOUX, Valérie BASTIEN, Jean OBERLE

Secrétaire de séance: François MOINET

Ordre du jour :

- 1-Mise à disposition du personnel communal travaillant sur la voirie communautaire : Convention de prestation de services entre CAUVALDOR et la Commune de GIGNAC ;
- 2-Effraction du Club House : acceptation du remboursement de GROUPAMA et autorisation pour procéder à l'encaissement ;
- 3-Caution de M. DECAUX Arnaud : délibération pour garder la caution au vu des travaux de nettoyage (budget des logements locatifs) ;
- 4-Aménagements de sécurité du Centre Bourg : Demande de subvention au titre des amendes de police ;
- 5-Refus de la pose des compteurs LINKY d'ERDF sur la commune ;
- 6-Assainissement collectif du bourg : information complémentaire relative à la date d'effet des nouveaux tarifs ;
- 7-Divers.

1-Mise à disposition du personnel communal travaillant sur la voirie communautaire : Convention de prestation de services entre CAUVALDOR et la Commune de GIGNAC

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18/02/2002 relative à la mise à disposition du personnel communal travaillant sur la voirie communautaire - convention avec la communauté de communes du pays de Martel,

Il propose au conseil municipal d'établir une nouvelle convention de prestation de services entre la commune de GIGNAC et la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

-donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour établir et signer la nouvelle convention de prestation de services entre la commune de GIGNAC et la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE relative à la mise à disposition du personnel communal travaillant sur la voirie communautaire.

2-Effraction du Club House : acceptation du remboursement de GROUPAMA et autorisation pour procéder à l'encaissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le sinistre relatif à l'effraction du Club House en date du 28/12/2015.

Il précise que la commune a réglé les travaux de rénovation de la porte d'entrée du Club House pour un montant de 690.00€ et informe du remboursement de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 412.50€ franchise déduite.

Pour permettre l'encaissement de cette recette, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

- accepte le remboursement de GROUPAMA d'un montant de 412.50€,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement.

3-Délibération pour ne pas restituer la caution à Monsieur DECAUX Arnaud et pour émettre un titre en son nom pour le remboursement des frais liés au nettoyage de l'appartement (budget des logements locatifs)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de Monsieur DECAUX Arnaud, locataire du logement T3 situé au-dessus de l'école, le 31 janvier 2016.

Il précise qu'au vu de l'état dans lequel le locataire a laissé l'appartement, de gros travaux de nettoyage ont été réalisés par l'entreprise kalipropreté pour un montant de 1 260.84€.

Sachant que Monsieur DECAUX Arnaud nous doit à ce jour au titre des loyers 44.26€.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de ne pas lui restituer la caution d'un montant de 320.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

- de ne pas restituer la caution à Monsieur DECAUX Arnaud d'un montant de 320.00€,
- d'émettre un titre au nom de Monsieur DECAUX Arnaud d'un montant de 1 260.84€ pour régler les frais liés aux gros travaux de nettoyage. Sur cette somme sera déduit le montant de la caution qui sera diminué des 44.26€ dus par le locataire au titre des loyers.

4-Aménagements de sécurité du Centre Bourg : Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagements étudié pour l'amélioration de la sécurité routière du Centre Bourg :

- installation de deux radars pédagogiques, indicateurs de vitesse,
- installation de deux coussins berlinois avec les panneaux de signalisation correspondants : emplacement en accord avec la réglementation en vigueur.

Il précise que le coût est évalué à **11 500.00€ TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

- approuve le projet relatif aux divers aménagements et son montant,
- sollicite une aide au titre du produit « des amendes de police » destinée à permettre aux communes de financer des opérations d'aménagement de sécurité.

5-Refus de la pose des compteurs LINKY d'ERDF sur la commune

Sur information d'ERDF, la pose des compteurs LINKY dans le Nord du Lot, ne se fera pas avant 2020.

Le conseil municipal prendra donc une décision si nécessaire ultérieurement.

6-Assainissement collectif du bourg : information complémentaire relative à la date d'effet des nouveaux tarifs

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016_14_02_1604 en date du 16 février 2016 relative au versement d'une subvention annuelle du « budget commune » au budget « service assainissement collectif » et baisse du prix de l'eau assainie et de l'abonnement annuel.

Il rappelle également les nouveaux tarifs soit, le prix du m³ d'eau assainie à 1.40€ HT et l'abonnement annuel à 110 € HT.

Il propose que ces nouveaux tarifs soient appliqués au 1^{er} juillet 2016 après le contrôle de légalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 1

-décide d'appliquer ces nouveaux tarifs soit, **le prix du m3 d'eau assainie à 1.40€ HT et l'abonnement annuel à 110€ HT, à compter du 1^{er} juillet 2016.**

7-Divers

7.1-Projet de vente du local commercial dit « Multiple-Rural » - Mode de règlement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016_16_02_1606 fixant le prix de vente du local commercial dit « Multiple-Rural » à 50 000.00 €.

Il propose que cette vente se fasse sous la forme d'un crédit-vente sur 10 ans en 120 mensualités de 416,67 € par mois et précise que ces mensualités doivent être versées avant le 10 de chaque mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

- accepte de vendre le local commercial dit « Multiple-Rural » à 50 000.00 € sous la forme d'un crédit-vente sur 10 ans en 120 mensualités de 416,67 € par mois sous réserve du montage juridique,
- dit que ces mensualités seront versées avant le 10 de chaque mois,
- autorise Monsieur Le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer le sous seing privé et l'acte de vente correspondant.

7.2-Compte-rendu de la réunion sur le RPI et de la carte scolaire en date du 08 mars 2016

Ecole en Danger -- RPI GIGNAC-NADAILLAC

Une réunion d'information et de concertation aura lieu le 29 mars 2016 à 20H30 à la salle des fêtes de GIGNAC (Les Maires, les élus de Nadaillac et de Gignac, l'APE, les enseignants et les parents d'élèves).

7.3- Subventions aux associations - budget prévisionnel 2016

Subventions aux associations (€)	2013	2014	2015	2016
Asso. Multi-Rencontres du Rionet	3000 €	3000 €		3 000 € 2 755,98 €
Ecaussystème	2 500 €	2 500 €	3 000 €	3 000 €
ESCG (football)	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €
Ainés Gignacois	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1300 €
CAMR (activités Gignac)	1 300 €	1 300 €	960 €	960 €
Asso Lo patrimoine	1 000 €	1 000 €	1 500 €	1 500 €
Biblio. Multimédi@	900 €	900 €	900 €	900€
Asso Parents d'Elèves	800 €	800 €	800 €	800 €
Saint-Hubert (chasse)	700 €	700 €	700 €	700€
Asso. Foyer Rural	500 €	500 €	500 €	500 €
Rider Sprinter Club	500 €	500 €	500 €	200 €
Coopérative scolaire	350 €	350 €	850 €	350 €
Subvent° Les petits Loups (salon du livre)	200 €	200 €	100 €	100 €
Bassin des écoles	180 €	180 €	180 €	200 €
Chambre des Métiers	80 €	160 €	160 €	160€
Sapeurs-pompiers	100 €	100 €	100 €	100 €
Ecoles qui chantent	100 €	100 €	100 €	100 €
ADIL (logement)	53 €	53 €	53 €	53 €
Secours Populaire	-	-	-	300 €

7.4-Compte-rendu de la commission travaux en date du 10 mars 2016

BP COMMUNE - INVESTISSEMENTS 2016

RAR Dépenses 2015		RAR Recettes 2015	
73-Achat terrain (terrain M. et Mme SAUVEZIE)	2 014,82		
91-Aménagement des places (rue st didier - place st martin)	8 972,00		
119- Gros travaux divers (porte stade, porte chapelle st anne, nivelage chemin)	5 220,00		
122-Cimetières Gignac & St Bonnet (columbarium - jardin du souvenir)	19 784,00	122-Cimetières Gignac & St Bonnet (Columbarium/ jardin du souvenir) DETR et Ministère de l'intérieur	7 248,00
126-Enfouissement réseau électrique	84 027,23		
128-Borne à incendie falsemoyer	2 850,00		
130-PUP Terre Rouge	8 800,00	130-PUP Terre Rouge	8 800,00
132-Création du verger conservatoire (portes du local)	703,39		
133-Equipement en matériels informatiques Ecole	13 219,47		
Total RAR Dépenses 2015	145 590,91	Total RAR Recettes 2015	16 048,00
Opération nouvelles Dépenses		Opération nouvelles Recettes	
73-Achat terrain (terrain M. et Mme SAUVEZIE - majorat ^o des frais de notaire)	150,00		
92-Achat matériel (outillage divers)	10 000,00		
119- Gros travaux divers (chemins ruraux, travaux divers)	10 000,00		
122-Cimetières Gignac & St Bonnet (columbarium/ jardin du souvenir) (3 bancs)	3 000,00		
126-Enfouissement réseau électrique (3 candélabres - réactualisat ^o devis FT)	15 000,00		
132-Création du verger conservatoire (étanchéité, crépi)	2 000,00		
Réhabilitation du Moulin à vent	106 000,00	Réhabilitation du Moulin à vent	77 400,00
Aménagement du terrain de tennis en multijeu	12 000,00 + 2000,00		
Sécurité Bourg de Gignac (2 radars pédagogiques - 2 coussins berlinois)	12 000,00	Subvention au titre des amendes de police (25 %)	3 000,00
Sous total opérations nouvelles	172 150,00	Sous total opérations nouvelles	80 400,00

7.5- Proposition d'achat du terrain communal sis au lieu-dit "Terre Rouge" cadastré section A n°958, 959, 960, 961 et 962 d'une superficie de 11 915 m²

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de GIGNAC de vendre le terrain communal sis au lieu-dit "Terre Rouge" cadastré section A n°958, 959, 960, 961 et 962 d'une superficie de 11 915 m².

Après avoir pris contact avec les riverains concernant ce projet de vente, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition d'achat de Monsieur PATRICOT Hubert, propriétaire du terrain mitoyen, pour un montant de 7 500.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

-accepte de vendre le terrain communal sis au lieu-dit "Terre Rouge" cadastré section A n°958, 959, 960, 961 et 962 d'une superficie de 11 915 m² à Monsieur PATRICOT Hubert pour un montant de 7 500.00€.

-autorise Monsieur Le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette vente.

7.6- Proposition de Lot Habitat pour la résiliation anticipée du bail à construction en date du 19 juin 1997 concernant le logement T4 situé au Multiple Rural.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par bail à construction en date du 19 juin 1997, la commune de GIGNAC a mis à disposition de Lot Habitat le logement T4 situé au Multiple Rural.

Il informe le conseil municipal que Lot Habitat, par courrier en date du 10 mars 2016, propose la résiliation anticipée du bail mentionné ci-dessus. Ce logement deviendrait alors propriété de la commune.

Afin de permettre à Lot Habitat le remboursement anticipé de l'emprunt contracté en 1997 pour le financement de ce logement, la résiliation anticipée du bail serait assortie du versement par la commune à l'office d'une indemnité de 20 000.00€ équivalente au montant estimé de décompte de remboursement anticipé de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) (valeur au 1^{er} août 2016).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

-accepte la résiliation anticipée du bail à construction en date du 19 juin 1997 mettant à disposition de Lot Habitat le logement T4 situé au Multiple Rural ;

-accepte le versement à l'office d'une indemnité de 20 000.00€ équivalente au montant estimé de décompte de remboursement anticipé de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) (valeur au 1^{er} août 2016) ;

-décide de prévoir au budget des logements locatifs la somme correspondante.

7.7-Compte-rendu de la commission agriculture en date du 13 mars 2016

7.8-Proposition à Lot habitat pour la construction de logements sur un terrain communal

Nous y réfléchissons ultérieurement.

7.9-Dates des réunions relatives à la préparation et au vote des budgets

-Réunion de préparation du budget principal et des budgets annexes avec Monsieur le percepteur **le vendredi 18 mars 2016 à 9h30**,

-Approbation et vote des comptes de gestion 2015, des comptes administratifs 2015 et des budgets primitifs 2016 commune, logements locatifs, assainissement collectif et CCAS le mardi 05 avril 2016.

7.10- Réunion publique « 100 % compostage »

Proposition de Monsieur GIBRE du SYDED dans la semaine du 28/05 au 04/06 : semaine du développement durable.

7.11- Mise à disposition des associations de la commune et des particuliers pour utiliser l'espace du MOULIN

Mise à disposition gratuite aux associations et aux particuliers (les utilisateurs s'ils le souhaitent peuvent faire un don aux Amis du Moulin pour la restauration du Moulin à vent).

La demande devra être formulée par les utilisateurs au préalable en Mairie.

Prochain conseil municipal, le mardi 5 avril 2016

